



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 21 mai 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/06 de la Municipalité du 22 février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 106'100.- destiné à la réalisation des travaux évoqués au chapitre 3 du présent préavis ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de CHF 21'200.- par le budget de la direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, rubrique 51 331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 51 390 les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous le chiffre 1
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions ou recettes qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :